

# HAUTE Gironde

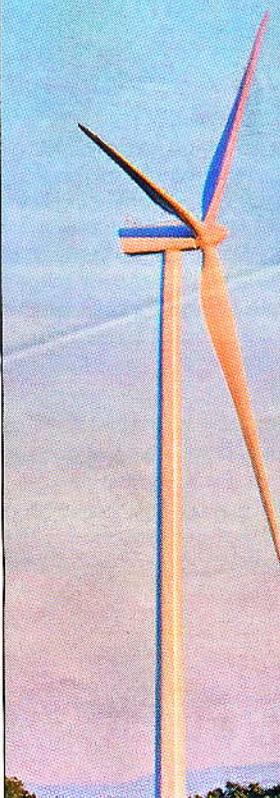
Vendredi 28 novembre 2014 - n° 1393 Hebdomadaire d'informations régionales - 29 Cours de la République - BP167 - 33391 Blaye cedex - Tél 05 57 42 23 00 [www.hautegironde.fr](http://www.hautegironde.fr)

**ÉNERGIES RENOUVELABLES**

## Éoliennes : le vent souffle à Saugon

L'opérateur a lancé son étude d'impact et projette l'installation de quatre ou cinq éoliennes. Au débat public organisé le 26 novembre, les anti-éoliens reignacais étaient de la partie

**3**



# Projet d'éoliennes à Saugon : comme un vent d'attaque

## ENVIRONNEMENT.

Après plus d'un an de silence, la société Abo Wind, qui a implanté un mât de mesure à Saugon début 2012, est revenue à la rencontre des riverains mercredi 26 novembre. Échange musclé avec des représentants de Vigi-éole

## Syndrome éolien

Première question obsédant certains esprits : « la sécurité. Il y a des tempêtes violentes sur le secteur (des vents pouvant aller jusqu'à 150 km/h), vous allez mettre des éoliennes à 600 mètres des villages et ce risque existe. Comme j'ai une maison à 600 m de vos futures installations, je me dis que s'il y a une tempête, je vais récupérer une pale sur mon toit ! », provoque ce Reignacais, venu accompagné d'un dossier épais de plusieurs pages. « La distance réglementaire par rapport aux habitations est de 500 m, on a pris 100 m de marge en plus, répond Maxime Le Dain. Et quand il y a trop de vent, les éoliennes " se mettent en drapeau ", c'est-à-dire qu'elles vont présenter le moins de surface de contact avec le vent. » C'est à la santé que s'intéresse surtout l'assemblée. « Dans nombre de cas en France, on a des gens qui racontent ne plus dormir, déprimer... » « C'est ce qu'on appelle le syndrome éolien, confirme le représentant du constructeur de parcs éoliens. Selon une étude publiée par l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), aucune thèse scientifique ne vient confirmer ce lien de cause à effet. On parle davantage " d'effet nocebo " caractérisé par des symptômes néfastes provoqués par des informations négatives ». L'assemblée préférerait que l'on s'appuie sur l'avis des médecins, « dont l'Académie, par principe de précaution, avait proposé de mettre les éoliennes au minimum à 1 500 m des lieux de vie », signale Daniel Ardoin. Le président de Vigi-éole se demande « sur quels critères les 500 m ont été déterminés. Une commission à l'Assemblée nationale avait demandé 1 000 m. Au Danemark, c'est en fonction de la hauteur de l'éolienne : à la limite, c'est un coefficient qui devrait être appliqué. ». « C'est quelque chose qui fait débat », reconnaît Maxime Le Dain.

Mais ces éoliennes, envisagées à Saugon (on parle de quatre ou cinq) sont-elles viables, « car on sait qu'il n'y a pas beaucoup de vent ici ? », attaque un des acteurs de la réunion. Les données récoltées grâce au mât de mesure de 80 m installé début 2012 prouvent que si.



La durée d'exploitation d'un parc éolien est d'environ 25 ans. On pense déjà au démantèlement ! Photo DR

« Nous allons devoir prévoir des éoliennes plus hautes que celles que nous avons implantées en Charente, concède le responsable de projets chez Abo Wind. Elles feront entre 150 et 200 m de haut en bout de pale. »

## Compensations financières ?

Une « nuisance visuelle », selon une élue, adjointe au maire de Générac, commune limitrophe à Saugon. « Y aura-t-il des compensations financières pour les habitants ? », interpelle-t-elle. Ce qui est sûr, c'est que « 21 000 € par mégawatt seront au total reversés à la commune d'accueil, la communauté de communes, le Département et la Région (c'est l'ancienne taxe professionnelle) ». Donc aux élus locaux de bien se partager le gâteau. « Vous êtes une manne financière pour nos collectivités, ça va rapporter énormément à l'intercommunalité et après, c'est à chaque commune de défendre son bout de gras », a bien compris l'élue de Générac.

Au chapitre des nuisances, le bruit est une préoccupation majeure. Une première campagne a été menée en juillet par le bureau d'études EcoAcoustique, une seconde est prévue le mois prochain (lire ci-dessous). « Nous nous engageons à respecter la règle-

mentation en France qui est la plus draconienne d'Europe », précise Maxime Le Dain. Insuffisant pour convaincre ce riverain, qui regrette que « les effets sonores n'aient aucune chance d'être atténués par un mur végétal ». « Vos arbres, à Saugon, créent un masque acoustique et visuel, certifie le représentant d'Abo Wind. Et si vous avez un doute, allez passer deux heures au pied d'une éolienne pour entendre le bruit que ça fait. »

« Ne dites pas ça aux gens ! s'emporte le contestataire. Pour bien se rendre compte, il faut aller dormir une semaine chez des personnes qui habitent à 500 m. » « J'habite à 800 m de l'autoroute, il y a des jours où on n'entend rien et d'autres où on croit qu'elle est au bout du jardin, remarque son voisin d'assemblée. Suivant les conditions, il y aura des différences énormes. » « Dans l'étude d'impact, il y aura une carte par vents et vitesses de vent », se veut rassurant Maxime Le Dain. Et d'ajouter, à ceux qui ne l'auraient pas encore compris, que « si vous ne nous donnez pas votre accord pour implanter une éolienne sur votre parcelle (moyennant une redevance annuelle), on ne le fera pas. Ce n'est pas de l'expropriation ».



Maxime Le Dain au front Photo ACP

# L'étude d'impact est dans l'air

**A**bo Wind et la communauté de communes du canton de Saint-Savin sont toujours sur deux projets : à Saugon, « où nous avons senti une volonté des élus d'avancer », et un autre réparti sur les communes de Saint-Savin et Donnezac. Les longs mois de silence s'expliquent par la nécessaire mise en conformité avec la nouvelle loi, qui a abrogé la ZDE (zone de développement éolien) en

avril 2013, pour la remplacer par le DODE (document d'orientation au développement de l'éolien). Il a été déposé en septembre 2013. Dès cette date, Abo Wind a commencé à rencontrer les propriétaires fonciers. « Nous avons attendu d'avoir suffisamment d'accords pour avoir la garantie qu'on peut développer un projet minimum », explique l'opérateur. Une première étude acoustique a pu démarrer en juillet

dernier, la seconde est pour décembre. En parallèle, est menée l'étude paysagère pour évaluer les retombées sur les milieux naturels. « Nous allons arriver à la fin de ces enquêtes de terrain, ce qui va nous permettre de rédiger l'étude d'impact, pour déposer une demande de permis de construire à l'été 2015 », annonce Abo Wind. Entre-temps, une nouvelle concertation est prévue, au cours de laquelle

trois scénarios seront présentés, dont un qui maximisera le nombre d'éoliennes.

Lydie Dumas, maire de Saugon, n'est pas particulièrement inquiète quant aux réactions de ses administrés : « les gens s'y préparent depuis longtemps, ils sont bien informés. On leur explique aussi que pour l'instant, c'est toujours à l'étude ».

ACP

## Passé et à venir

▲ **2009.** Rencontre avec les élus de Saugon suite à une étude prospective sur le territoire du Nord Gironde.

▲ **20 janvier 2009.** Délibération du conseil municipal de Saugon pour le lancement du projet éolien.

▲ **2011.** Lancement de la démarche de zone de développement éolien (ZDE) au niveau de la communauté de communes du canton de Saint-Savin.

▲ **Février 2012.** Installation du mât de mesures anémométriques.

▲ **25 juin 2012.** Adoption du schéma régional éolien (SRE) par la Région et les services de l'État, confirmation du classement en zone favorable du site de Saugon.

▲ **Année 2013.** Dépôt du document d'orientation au développement de l'éolien (DODE), qui remplace la ZDE, et rencontre des propriétaires fonciers

▲ **Année 2014.** Lancement des études naturalistes, acoustiques et paysagères.

▲ **Mi-2015.** Dépôts de la demande de permis de construire et du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

▲ **2016.** Obtention des droits à construire et à exploiter, une fois passé le délai de recours des tiers.

▲ **1<sup>er</sup> semestre 2017.** Construction : création des chemins, des fondations, levage des éoliennes.

▲ **2<sup>e</sup> semestre 2017.** Mise en service.